



AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée;
QUE conformément à l'article 319 de la *Loi des cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure a adopté, à sa réunion ordinaire du 7 novembre 2022, une résolution ayant pour effet d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023, qui se tiendront, sauf exception, les lundis et débuteront à 20 heures :

Dates	Lieu
9 janvier 2023	Centre Bonne Aventure
6 février 2023	Centre Bonne Aventure
6 mars 2023	Centre Bonne Aventure
3 avril 2023	Centre Bonne Aventure
1 mai 2023	Hôtel de ville
5 juin 2023	Hôtel de ville
3 juillet 2023	Hôtel de ville
7 août 2023	Hôtel de ville
5 septembre 2023 (mardi)	Hôtel de ville
2 octobre 2023	Hôtel de ville
6 novembre 2023	Hôtel de ville
4 décembre 2023	Hôtel de ville

Donné à Bonaventure le 8^e jour de novembre 2022.

Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière